

Le budget—M. Lang

d'un produit tel que le pétrole, surtout si aucun prix n'est fixé sur le marché libre—lorsque le prix est fixé par un cartel que nous essaierions de briser si nous pouvions en saisir le contrôle; s'il existait un gouvernement international, nous pourrions peut-être faire éclater ce cartel. Mais voici le point que je signale au député de Crowfoot (M. Horner)—nous n'avons pas à accepter le prix du cartel, au Canada, puisque nous sommes en position de force. Quel est le juste prix du pétrole?

● (2020)

M. Horner: Vous devriez nous dire nettement qui subventionne qui.

M. Lang: Il ne s'agit pas de subventionner qui que ce soit. Il s'agit tout simplement de savoir quel est le juste prix du pétrole? Un prix qui ne serait pas juste serait-il justifiable dans les circonstances actuelles? Nous avons rendu un jugement, un jugement que les dix premiers ministres provinciaux assemblés ont accepté, ce fait qu'un accord assez remarquable. Les éléments dont il faut tenir compte en déterminant le juste prix du pétrole sont les suivants: la situation de la demande et de l'offre à long terme, les autres sources possibles d'énergie, le fait qu'au fur et à mesure que le pétrole devient une denrée plus rare, il est raisonnable de hausser le prix pour en restreindre l'usage et empêcher les abus. Ce sont toutes là des considérations dont il y a lieu de tenir compte pour prendre une décision, ce qui n'est pas facile.

Je ne dis pas qu'il y a un prix magique, mais il s'agit ici d'une toute autre question. Fixer un prix convenable pour le pétrole canadien, indépendamment des initiatives des monopoles étrangers, cela pose un problème particulier. Il ne s'agit pas qu'un groupe particulier en subventionne directement un autre. On refuse plutôt d'accepter qu'un groupe particulier au Canada fasse des profits exorbitants simplement parce que d'autres seraient prêts à faire de même.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous n'avez pas eu cette réaction pour le colza.

M. Lang: A vrai dire, oui. Nous avons prévu une taxe d'exportation avant même que les provinces de l'Ouest aient saisi le problème.

En cherchant à déterminer si le prix de \$6.50 convenait, il ne faudrait pas oublier non plus qu'un an ou deux auparavant alors que le pétrole se vendait \$3 ou moins, l'Alberta estimait que plus elle vendrait de pétrole à ce prix, plus ce serait avantageux. Voilà comment on concevait les choses il y a seulement deux ou trois ans. Ils ont pu se tromper magistralement, mais au moins je donne cet exemple comme preuve.

La question suivante a trait au droit d'imposition, à l'attitude du gouvernement fédéral dans l'évaluation de ses propres impôts en rapport avec les mesures fiscales de la province ou autrement dit, il s'agit de savoir si le gouvernement pouvait, en théorie, ne pas tenir compte des redevances imposées par une province donnée dans le calcul de l'importance d'un impôt fédéral en particulier. Il est clair comme le jour que, dans un état fédéral, il serait tout à fait inconcevable pour le gouvernement fédéral de soutirer plus d'impôt d'une industrie dans une certaine province que d'une industrie identique dans une autre province. Voilà essentiellement le principe qui entraine en jeu.

Poussons les choses plus loin: ne serait-il pas ridicule pour le gouvernement fédéral de retirer moins d'une

industrie située dans une province donnée parce que le gouvernement de cette province a choisi d'en exiger plus que sa juste part? Autrement dit, si nous devions admettre, en général, la déduction des impôts provinciaux avant de calculer l'impôt fédéral, nous encouragerions, pour ne pas dire forcerions, les provinces à prélever les impôts les plus élevés possible de façon que le gouvernement fédéral en touche moins. On pourrait exprimer cela autrement. En fait, il est évident, d'après les gestes posés par les gouvernements d'Alberta et de Saskatchewan, que c'était ainsi.

Si le gouvernement imposait une taxe fédérale à un niveau approprié à l'industrie dans tout le pays, les provinces pourraient être tentées d'élever leur propre niveau d'imposition si cela devait être calculé par soustraction. C'est ce que nous avons clairement observé dans les mesures prises par les gouvernements d'Alberta et de Saskatchewan. L'Alberta a fixé des redevances plus élevées que prévu. Ces redevances ont été imposées non seulement sur les profits accrus des sociétés, mais sur la part de revenu que le gouvernement fédéral aurait obtenue de ces sociétés.

Voyez ce qui est arrivé en Saskatchewan. Les taux de redevances y ont été fixés encore plus haut. Si ces taux n'avaient pas été considérés comme ils le sont dans le budget que nous étudions, la population de Saskatchewan, au moyen de ces taux de redevances élevés, aurait obtenu une plus grande part des profits de l'industrie pétrolière que celle de l'Alberta, bien que l'industrie pétrolière de Saskatchewan ait fourni moins au trésor fédéral que la même industrie en Alberta. D'un point de vue fédéral, cela est inacceptable.

Certains disent que cette façon d'aborder la question des redevances pourrait encourager les provinces à penser à la prochaine étape qui serait de carrément socialiser l'industrie. Je l'ai entendu dire, mais c'est faux pour deux raisons. D'abord, l'esprit de ce que nous faisons est contraire à cette démarche. La Saskatchewan est déjà à moitié engagée sur la voie de la socialisation de l'industrie puisqu'elle a déjà son propre taux de redevance. Par notre façon de traiter de la question, nous essayons plutôt de décourager que d'encourager cela.

De plus, on semble trop facilement croire que d'une façon ou d'une autre nous ne pourrions pas ou ne voudrions pas imposer une taxe à une société de la Couronne qui exerce une activité qui autrement serait taxée à l'intérieur d'une province. Permettez-moi de vous dire que nous croyons fermement que nous pourrions certainement imposer une taxe à une société de la Couronne engagée dans un tel domaine. Qu'on ne l'ait pas fait dans le cas de services publics comme l'électricité et le téléphone ne signifie pas que nous n'avons pas les pouvoirs constitutionnels d'imposer une taxe: c'est plutôt à cause de décisions de principe prises à l'époque.

De fait, ces sociétés de services publics se trouvent probablement dans une situation particulière de toute façon puisqu'elles appartiennent habituellement au gouvernement ou encore sont réglementées directement de sorte que leurs profits ou leurs revenus sont étroitement contrôlés. Cela ne veut pas dire qu'on doive éviter de leur imposer des taxes dans tous les cas; je veux tout simplement dire qu'on peut expliquer par là les décisions qui ont abouti à cette conclusion comme question de politique.

Le point important est le suivant: nous pourrions certainement imposer une taxe à une société de la Couronne à l'intérieur d'une province si elle était engagée dans un domaine que nous taxions déjà dans d'autres provinces. Ce principe devrait être retenu par tous les députés qui ne